



Editorial



Les élections européennes ont été, d'une certaine manière, un véritable séisme. Entre ceux qui y voyaient l'espérance d'un vote sanction

de la politique gouvernementale, et d'autres qui espéraient apparaître sur la scène locale, le combat, chez nous, a été acharné.....mais avec pas trop de combattants. Il faut dire aussi que les artisans de cette déroute politique ont largement contribué au manque d'intérêt manifeste de la population. Nous pouvons quand même nous targuer d'avoir fait beaucoup mieux que la Métropole.....en terme d'abstention. Alors l'Europe? Mal aimée? Trop méconnue? Le problème à la base est la distance inéluctable qui existe entre le citoyen moyen et son lointain et inconnu représentant. Nous avons ici quelques chances avec Harry Durimel, malheureusement écarté par le jeu des grandes îles, ou encore Patrice Tirolien, un peu plus proche parce que Guadeloupéen, mais qui n'a pas impressionné les foules (enfin, si l'on peut dire), lors de son passage éclair à Grand Case. Toujours est-il qu'il a été élu et nous nous retrouvons, après avoir voulu notre émancipation du « continent » guadeloupéen, encore dépendants de la grande sœur quand il sera question de défendre nos intérêts à Bruxelles ou à Strasbourg. Entre Victorin Lurel, notre député au parlement en France, et Patrice Tirolien à l'Europe, il nous reste heureusement notre Sénateur Louis Constant Fleming pour faire entendre la voix de Saint Martin. Mais est-ce suffisant? Car à côté de cela, nombre de nos administrations sont toujours inféodées à une structure mère en Guadeloupe, comme la CAF, l'Urssaf, la CGRR, Pôle Emploi, EDF, Affaires Maritimes, Gendarmerie, la Justice, etc.... J'avoue avoir un peu de mal à saisir l'exacte portée du 74 quand on sait que ce sont en définitive les administrations qui dirigent un pays. Tout le monde sait par exemple que le Ministre des Finances et le Gouvernement décide d'un budget....que Bercy arrête. Au sens premier du terme. La Collectivité montre d'ailleurs beaucoup de pugnacité à suivre ses dossiers dans un contexte malheureusement trop souvent parisien.....bien loin de nos réalités.

Yves KINARD

**ANY WAY
MARINE**

www.anywaymarine.com

Gestion-Location-Vente de bateaux
Location de voiliers
Day charter ou long charter
0590 87 91 41
Marina Port La Royale

VOYAGER



Pour quiconque vit sur cette île, les bateaux Voyager font tellement partie du paysage qu'on a l'impression qu'ils ont toujours été là. Il n'en est rien. C'est en effet en 1995 que le premier est arrivé, suivi un an après par le second. Retour sur un morceau de notre histoire.

Avant 95, les déplacements vers les autres îles, comme Saint Barthélemy, s'effectuaient par de simples bateaux où étaient mêlés le fret et les passagers. Il n'était pas rare de se trouver non loin de billes de bois ou de cartons, et dans un confort tout relatif. C'est vers cette époque qu'apparurent quelques initiatives comme le Saint Barth Express, sorte de long cigare étroit complètement fermé et qui était une torture pour ses passagers par la brutalité de son déplacement. Il y eut aussi un catamaran en alu (Dauphin) qui s'illustra sur le même parcours avec des résultats guère satisfaisants. Lassés à la fin de ce vingtième siècle de conditions de transports datant d'un autre âge, certains résidents ayant quelques relations en France parvinrent à intéresser un opérateur de venir. Une copropriété maritime se créa, un premier bateau fut construit par les chantiers CNB de Bordeaux dont les promoteurs de la société connaissaient bien Saint Martin : c'était Voyager 1 (le bleu, le monocoque). Long de 24m pour 42 tonnes de déplacement, équipé de deux moteurs de 1000 chevaux, il était (et est toujours) capable d'emporter 110 passagers à 20 nœuds de moyenne. Il est à noter que la défiscalisation est trop souvent synonyme de dérive, de montage approximatif négligeant la sortie, contrairement au projet Voyager qui s'inscrivait dans le parfait esprit de ce qui était à l'époque, la loi Pons. Les deux Voyager ont été ainsi totalement financés par la défiscalisation dont le but essentiel,

rappelons-le, est de mettre à disposition d'entreprises d'Outre-mer un moyen de financement à des conditions intéressantes destiné à favoriser l'activité économique au profit d'opérateurs locaux. Le montage organisé a conduit à ce que la société fonctionne sans problème et au terme de la défiscalisation, continue d'exploiter les outils normalement. Un bel exemple de défiscalisation réussi ! Alors que le deuxième bateau est en construction, un catamaran de 24m capable d'emporter toujours à 20 nœuds 150 passagers, survient le cyclone Luis. Prévoyants, les dirigeants de la compagnie avaient installé un solide mouillage dans le lagon et c'est là que le bateau fit front au phénomène. Pour ceux qui l'ont vécu, on se rappelle très bien la voix calme de l'équipage qui depuis le milieu du lagon faisait état à la VHF de ce qu'il voyait, et notamment de la manière dont il s'y prenait pour résister (notamment en utilisant le moteur pour soulager le mouillage), tandis que les bateaux partaient à la dérive tout autour. A cette époque, le Voyager vivait essentiellement de la clientèle touristique qui s'effondra après le passage du cyclone (et des suivants). C'est alors, que Jean-Claude Latournerie, directeur commercial de CNB (Chantier Naval de Bordeaux, devenu depuis filiale du groupe Bénéteau), décida de rejoindre Saint Martin pour reprendre les rênes de la société. C'est sous son impulsion que la compagnie de navigation telle que nous la

Suite page 2

Sommaire:

Voyager.....	page 1
Evènement: SMART.....	page 3
Le marché du travail vu par un béotien.....	page 4
Brève:	page 6
Communiqués.....	page 7
Grenelle de la mer.....	page 8

SXM Economique est une publication de Saint Martin Stratégie et Développement.

Directeur de la rédaction et éditeur: Y. KINARD
BP 1041 — 97061 Saint Martin cedex
Tel: 0690 53 69 66
Mail: sxmstrategie@wanadoo.fr

Toute reproduction, même partielle, à des fins commerciales ou publication dans un autre support ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'éditeur, est strictement interdite. La diffusion à titre privé est autorisée.

Régie publicitaire:

Nous consulter au 0690 53 69 66
Le SXM Economique est un magazine hebdomadaire diffusé exclusivement par internet.

Aucune copie imprimée n'est disponible. Il est totalement gratuit et peut être reçu sur simple demande à l'adresse sxmstrategie@wanadoo.fr

Suite de la page 1

connaissions s'organisa, en basant notamment un bateau à St Barth et en embauchant du personnel local, pour être celle que nous connaissons aujourd'hui.

Au fil des ans, la compagnie a tracé sa route (les bateaux ont parcouru l'équivalent de 3 fois le tour de la terre !), et est restée contre vents et marées, la seule compagnie fiable dans nos îles. Ce ne sont pas moins de 13 concurrents qui, épisodiquement, ont essayé de grignoter des parts de marché pour s'essouffler les uns après les autres. Seul Edge du côté hollandais se maintient, mais avec un service et des capacités bien inférieurs. Incontournables aujourd'hui, les Voyager offrent un service d'une régularité impressionnante, même si, injustement, le public a un peu tendance à se rappeler les quelques rares fois où le bateau a été défaillant. Mais il faut remettre les choses à leur juste place. Par exemple, en janvier et février de cette année, et ce n'est pas une moyenne exceptionnelle,

Voyager a suppléé 38 fois les avions qui, pour diverses raisons, climatiques, techniques ou commerciales, ne pouvaient assurer leur liaison. Contre seulement 3 défaillances dans le même temps du côté de Voyager, qui, par ailleurs, s'enorgueillit d'avoir toujours pu ramener le soir, les passagers qu'il avait emmené le matin.

L'autre aspect intéressant, surtout en ces temps de crise, c'est l'important différentiel de prix entre le bateau et l'avion. Si Voyager est à 59€ pour un aller-retour résident, les prix des avions varient de 125€ (Saint Barth Commuter) à 250\$ (Winair) sur le même trajet, soit une différence du double, à plus du triple... Le trajet en bateau n'est finalement pas plus long qu'avec l'avion (10 minutes de vol mais au moins 45 min. en tenant compte des temps d'attente, soit le même temps que la traversée Oyster Pond – St Barth), un voyage pouvant être agité dans les 2 cas (si la mer est parfois agitée durant les mois d'hiver, l'avion n'est pas mieux loti avec un atterrissage redouté par beaucoup de passagers sur la très courte piste de Saint Barthélemy...). Pourtant, le remplissage moyen reste globalement faible avec un taux de 40%. 60% des 40.000 passagers transportés annuellement sont des touristes et 40% des résidents. Les liaisons se font quasiment par n'importe quel temps 7 jours sur 7, avec 2 rotations aller-retour par jour (2 jours par semaine s'effectuant depuis la marina Captain Oliver à Oyster Pond, les autres jours depuis la gare maritime de Marigot). D'octobre à mai, et en juillet-août, une 3ème rotation est effectuée tous les jours au départ de St Barth à 11h30, et à 16h00 depuis Oyster Pond.

L'exploitation de ces bateaux n'est pas toujours simple puisque les moyens d'entretien n'existent pas nécessairement tous sur place. Si, au niveau mécanique, des sociétés locales peuvent assurer, les carénages posent d'autres problèmes. Voyager 1 peut être caréné en partie hollandaise chez Bobby's Marina, mais Voyager 2 doit aller en Guadeloupe ou à Tortola. Avec les peintures anti salissures aux performances de moins en moins probantes (les éléments répulsifs sont aussi très polluants, d'où une tendance à les réduire, ce qui va à l'encontre du but recherché), c'est environ tous les 10 mois qu'il faut caréner. Sur l'aspect de l'exploitation proprement dite, Jean-Claude Latournerie souligne l'évident manque de communication avec les autorités des deux collectivités, lesquelles ont repris le même type d'attitude que celle des précédentes communes. Ainsi, il a appris en lisant le journal fin décembre 2008 qu'il allait devoir appliquer au 1^{er} janvier 2009 une nouvelle taxe sur les passagers. D'où bien naturellement son embarras (à l'égard des tour-opérateurs avec qui il avait déjà passé des accords tarifaires pour la saison),

et sa colère face aux autorités avec qui il a fini par trouver a posteriori une solution. Le même problème s'est posé lors de la construction de la gare maritime où les utilisateurs de celle-ci, à savoir les navettes d'Anguilla, et Voyager, n'ont pas du tout été consultés au niveau de l'architecture, qui au final, est loin d'être satisfaisante.

Le problème se répète avec le fameux grand projet d'aménagement de la baie de Marigot où inexplicablement les transporteurs n'ont pas été inclus dans le comité de pilotage en charge d'étudier les divers projets proposés lors de la consultation.

Pourtant, même si la compagnie est une société privée, elle joue d'une certaine manière un rôle de service public. Avec 40.000 passagers par an qui s'acquittent en moyenne de 15 à 20% du prix de leur billet en taxes au profit de la Collectivité, c'est donc un gros contributeur au budget de celle-ci (de mémoire, cela doit payer en un an et demi le coût de la gare maritime. ndlr). Actuellement, Voyager franchit un pas de plus en s'équipant d'un système d'enregistrement électronique comparable à ce qui se fait en aéronautique. Installé par la firme TTI (Travel Technologie Interactive), filiale du groupe Eurofinance Travel avec pour PDG le très connu dans les Antilles Eric Koury, le logiciel FerryPack, compatible avec les normes IATA, et les GDS (systèmes internationaux de distribution de billets dans les agences de voyage) permettra un plus grand confort et une simplification des procédures de réservation, notamment pour les habitués. Il sera possible via internet de réserver sa place avec son profil déjà préenregistré. A terme même, un touriste pourra commander dès la réservation son transport aérien vers St Martin, puis son transfert maritime vers St Barth. Avec presque 15 ans de navigation, les deux bateaux ont certes été maintenus en ordre de navigation, mais il commence à être temps d'envisager leur remplacement. Actuellement, profitant de la crise qui a mis sur le marché beaucoup de bateaux à de très bons prix, la compagnie a lancé une recherche pour remplacer les unités existantes, par d'autres plus récentes, sans doute en gagnant quelques mètres toujours bénéfiques pour le comportement en mer. En attendant, les deux bateaux continuent à assurer un service régulier, le seul à ne quasiment jamais s'arrêter quelles que soient les conditions météorologiques (sauf si les ports sont fermés), même si cela s'accompagne d'un certain inconfort lorsque la mer est forte. Pour pénible que soit le mal de mer que peuvent parfois craindre les passagers involontaires dans ce genre de situation, le fait d'arriver quand même à destination n'est pas négligeable. **YK**

Nouveau à Saint Martin!



Bateau insubmersible en aluminium soudé certifié Veritas. Extrêmement robuste et marin, il est fait autant pour le professionnel que pour le plaisancier.

Longueur: 6,20m - Bau maxi: 2,31m - Moteur: de 90 à 160 cv - Catégorie: C

Pour tous renseignements:

MAYRIK YACHT DESIGN sarl: 0690 53 69 66

Email: mayrik@wanadoo.fr

Événement: SMART

Du 20 au 22 mai s'est déroulée à l'hôtel Radisson la 8^{ème} édition du salon SMART. Passé plus ou moins inaperçu dans la presse, il nous a semblé important de revenir sur cet événement majeur de notre promotion touristique.

Créé en 2002 à l'initiative des deux associations hôtelières de part et d'autre de la frontière, l'AHSM (Association des Hôteliers de Saint Martin) et le SHTA (Sint Maarten Hospitality and Trade Association), le SMART (Saint Martin Annual Regional Tradeshow) est un salon essentiellement tourné vers les professionnels du tourisme. Calqué sur un autre grand événement semblable en janvier, mais au contexte beaucoup plus large organisé par le CHA (Caribbean Hotel Association), le salon de Saint Martin a une volonté de recentrer l'offre exclusivement sur notre destination. Disant cela, il faut le voir dans un contexte plus large puisque ce n'est pas seulement Saint Martin qui est vendu dans la mesure où la plateforme de Juliana sert de hub régional pour toutes les îles environnantes jusqu'aux Îles Vierges, Saint Barth, en passant par Anguilla ou Saba, Statia, etc.... Néanmoins, c'est essentiellement la capacité hôtelière de l'île qui est mise en avant, l'environnement étant plutôt un atout complémentaire. C'est aussi un salon qui, en ne s'adressant qu'à des professionnels, est forcément très éclectique avec un nombre de visiteurs très réduit, mais eux-mêmes sont porteurs de possibilités très vastes puisque ce sont essentiellement des Tours Operators (les agents de voyage sont sensibilisés par d'autres moyens). Ainsi, ce sont 33 sociétés (une de plus qu'en 2008) avec leurs 40 délégués qui ont visité le salon pour 57 exposants locaux (soit 113 délégués sur 61 stands). Parmi ceux-ci on trouve bien entendu les hôtels, mais aussi les compagnies aériennes, les réceptifs et les activités. L'organisation d'un tel événement n'est pas chose simple puisque lors de leur passage sous cette forme très concentrée de seulement un jour de rendez-vous et un autre de visites et présentations-produits, les professionnels veulent emmagasiner un maximum d'informations. La clientèle est le plus souvent déjà connue, puisque ce sont des gens avec qui les hôteliers travaillent régulièrement. Mais pour différentes raisons la rencontre se justifie, par exemple nouvelle équipe, nouveaux produits (hôtels, tarifs, environnement, etc...) et bien entendu nouveau professionnel sur ce secteur. Tout au long de l'année, ils sont donc pressentis par le SMART pour s'inscrire tandis que dans le même temps, l'organisation regroupe les exposants. Les listes ensuite circulent de manière à ce que les uns et les autres puissent formaliser un horaire de rendez-vous. Toute la logistique organisationnelle à ce niveau est prise en charge par le CHA qui dispose d'un logiciel dédié. Car la particularité de ce salon n'est pas de déambuler au hasard, mais comme le temps des uns et des autres est précieux, tout est planifié de quart d'heure en quart d'heure. Chacun sait à l'avance ses rendez-vous et saute de l'un à l'autre au son de cloche. Tous les quarts d'heure en effet, la cloche sonne et c'est alors un va-et-vient pour gagner le rendez-vous suivant (un peu comme du « speed dating »). A charge éventuellement, lors des moments de liberté en commun, de fixer d'autres rendez-vous complémentaires, si besoin, en dehors de cette seule et unique journée. En 2009, ce sont pas moins de 556 rendez-vous qui avaient été programmés sur cette seule journée. On comprend mieux le besoin de planification.

Très rapidement les deux organisateurs de base ont été rejoints par les deux organismes chargés respectivement du tourisme. Aujourd'hui, le SMART est donc organisé conjointement par quatre entités : les deux offices de tourisme, les

deux associations hôtelières. D'une certaine manière, et bien avant les politiques, le privé a montré l'exemple d'une coopération transfrontalière tant au niveau privé que public. D'emblée le choix avait été fait du déroulement de la manifestation sur un site alternativement en partie française et en partie hollandaise. Mais l'indisponibilité d'un site capable d'accueillir le salon et l'hébergement a conduit à ce qu'il soit jusqu'à présent organisé du côté hollandais. Pour la première fois cette année, il se déroulait du côté français grâce à l'ouverture du Radisson qui remplissait les conditions du cahier des charges. Traditionnellement, la première journée se consacre à l'accueil des visiteurs et leur enregistrement, avec au soir les festivités d'ouverture. Le lendemain est consacré aux rendez-vous, le soir donnant lieu à la fête de clôture (cette année dans une villa des Terres-Basses), et enfin le dernier jour est consacré à des circuits de présentation de l'île et de certains de ses aspects et activités.

La demande pour ce genre d'événements est forte de la part des professionnels, et le succès du SMART ne se dément pas année après année, y compris en 2009 où l'on pouvait craindre une baisse et qui au final s'est même traduite par une légère augmentation de la fréquentation (un visiteur de plus). S'il est évidemment difficile de mesurer l'impact, du moins le quantifier, on peut néanmoins assurer qu'il est indispensable de l'aveu même des protagonistes. Si l'organisation en est lourde, elle est cependant morcelée entre les divers partenaires comme aussi le budget. Pour des dépenses de l'ordre de 70.000\$, auquel il faut ajouter du sponsoring sous forme de mise à disposition, soit 30.000\$ de plus, il faut aussi compter des recettes dans la mesure où les participants payent un droit d'entrée. Cela peut paraître surprenant, mais est logique sous l'angle professionnel. Ce qui en fait aussi une clientèle motivée et donc plus intéressante pour nous. Des journalistes sont invités et leurs frais sont pris en charge grâce à des accords avec les compagnies aériennes et d'autres intervenants. Au final, le coût réel du salon pour les organisateurs se situe entre 30 et 40.000\$ qu'ils se partagent. Le poids



est donc raisonnable pour chaque partenaire. Le fonctionnement n'est évidemment pas à sens unique et si nous présentons les arguments de la destination, les visiteurs peuvent aussi interagir en faisant part éventuellement de leurs souhaits. C'est aussi un moyen de percevoir les évolutions de la clientèle de manière à adapter, dans la mesure du possible, le produit, et bien entendu, pour autant que cela corresponde à une volonté des pouvoirs publics ou du secteur privé. Les points le plus souvent soulevés sont sans surprise la circulation routière réellement handicapante, surtout en partie hollandaise, la propreté aussi et dans une moindre mesure la sécurité dont il faut à tout prix relever le niveau, mais qui ne constitue pas encore un frein. Mais certainement des signaux d'alerte à prendre en considération. Des dialogues avec ces visiteurs se dégagent aussi de possible axes d'opportunités pour le développement de l'île. C'est certain que l'aspect parcours de golf reste un « must », mais n'est pas nécessairement un outil pour faire venir plus de visiteurs. Mais plus sûrement un moyen pour en perdre moins. Car certains touristes qui seraient venus, choisissent une autre destination mieux équipée à ce niveau. Un autre axe est le mariage. Si nous avons déjà le produit « lune de miel », il est incomplet dans la mesure où la loi française réduit les possibilités de mariage pour des non résidents de la commune (aujourd'hui Collectivité). Apparemment cependant cela pourrait changer puisque la Lodeom envisage cette possibilité pour la Polynésie et que nous pourrions bénéficier de cette disposition. Voilà donc le genre de problématique soulevée par ces professionnels qui sont la base essentielle d'une bonne part de nos visiteurs. Indiscutablement, le SMART est donc un outil indissociable de notre promotion.

Yves KINARD



© Ph. Thévenet

Economie.

Le marché du travail Vu par un béotien. (2)

Nous avons reçu de l'un de nos lecteurs une excellente contribution que nous vous faisons partager, en plusieurs épisodes. En voici le deuxième. Il s'agit d'un texte basé sur les cours et l'excellent livre de Laurent Cordonnier, maître de conférence à Lille: « Pas de Pitié pour les Gueux » (*) et sur certains articles du même auteur.

On en a facilement la preuve puisqu'une étude de l'INSEE de 1998 a montré que 25% des femmes salariées sans diplôme en France gagnaient moins de 450€ par mois.

Le sommet est atteint avec la théorie du « Job Search » qui montre que c'est le fait même de chercher un emploi qui provoque le chômage ! Indépendamment du salaire de réservation, tout salarié a un niveau de prétention salariale. Un salarié rationnel ira jusqu'à calculer le taux de salaire au-dessous duquel il refusera les offres d'emploi qui lui parviennent préférant investir dans une période de chômage, et de recherche d'emploi, plus longue. En effet, si le chômeur sait qu'en attendant un mois, il a 80% de chances de trouver un emploi qui lui sera payé 20% de plus, il est gagnant au bout de dix mois. Le chômage est donc alors le prix qu'acceptent de payer certains salariés pour trouver un travail payé à la hauteur de leur prétention.

Des esprits béotiens et simplistes auraient pu penser naïvement que la recherche du travail est la conséquence du chômage, alors que cette brillante théorie économique montre que c'est la recherche d'emploi qui est la cause du chômage...

LES THEORIES SUR LES TRAVAILLEURS.

Les théories économiques nous montrent donc que la résistance syndicale, les transferts sociaux et les réglementations du marché du travail, loin de protéger les salariés de la pauvreté et du chômage, sont la cause même de ces fléaux. Si on laissait le marché du travail fonctionner librement, comme celui des carottes (le travail n'est-il pas assimilable à une carotte ?), ce serait le plein emploi. Jamais il n'est envisagé que le travail n'est pas une marchandise comme les autres, ni que le « marché » du travail n'est pas en fait un marché.

La « loi du marché » étant la panacée aux yeux des économistes, il a fallu trouver des causes endogènes aux dysfonctionnements du « marché du travail ». Puisqu'on ne saurait blâmer le marché, il ne reste qu'à blâmer les salariés et à s'incliner face à cette fatalité.

Il semble tout de même que les économistes aient pris conscience du fait que le travail n'est pas une marchandise tout à fait comme les autres. Ils auront mis un peu plus d'un siècle pour retrouver ce que MARX avait énoncé clairement : le travailleur ne saurait être séparé de sa marchandise. Le salarié ne vend pas son travail, mais sa « force de travail » qui interfère dans tout la sphère de production. Mais dans une société faite à l'image de la machine, c'est le facteur humain qui dérange et qui est source des dysfonctionnements.

La particularité de la marchandise travail est de ne pouvoir se séparer de celui qui accomplit le travail. La science économique a donc étudié le travailleur.

Théorie du travailleur peureux. (Théorie de GORDON et de AZARIADIS).

Le salarié manifeste une aversion pour le risque, qui apparaît dans le fait qu'il préfère toucher un

salaire mensuel et régulier plutôt qu'un revenu fluctuant au gré de la conjoncture.

Plutôt que de recevoir un salaire élevé quand l'activité est forte, et un salaire faible quand l'activité déprime, il préfère une rémunération constante située entre les deux.

Cette solution convient souvent à l'employeur, qui a besoin d'anticiper sur ses frais (c'est la « théorie des contrats implicites »). Mais ce contrat implique que le salaire versé sera supérieur au taux d'équilibre du marché pendant les périodes de mauvaises conjonctures, ce qui crée du chômage pendant cette période.

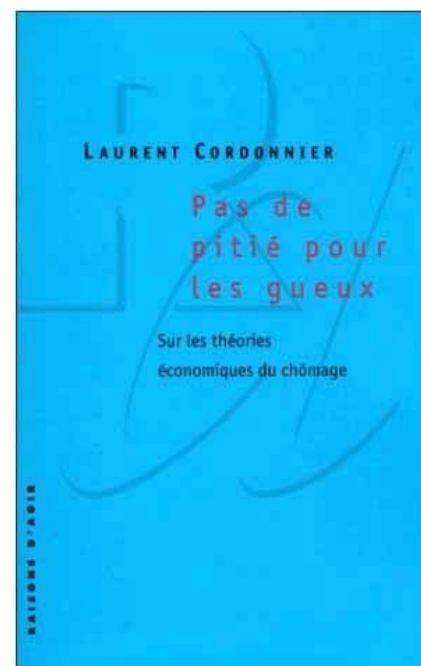
Le chômage est donc le résultat de la volonté que manifestent les salariés pour s'assurer contre les aléas de la conjoncture. Encore une fois, c'est le niveau trop élevé du salaire qui provoque le chômage.

Mais on peut remarquer qu'au lieu de se lamenter sur la couardise des salariés qui provoquent le chômage, on aurait pu blâmer les soubresauts de la conjoncture (tenus pour deus ex machina) puisqu'en réalité c'est de là que vient la difficulté. Cette explication du chômage par la couardise des salariés est d'autant plus cocasse qu'on observe l'évolution de la « gouvernance d'entreprise », qui impose aux marchés financiers les taux de rentabilité faramineux des entreprises. Aux actionnaires une rentabilité assurée de 15 à 20% quelle que soit la conjoncture, aux salariés l'ajustement des salaires ou les licenciements !

Théorie du salarié rusé. (Modèle de sélection adverse de WEISS).

Le demandeur d'emploi connaît ses capacités. L'employeur, lui, les ignore avant d'avoir employé le salarié. Forts de cette « information asymétrique », des petits malins se font embaucher pour des postes dont la rémunération excède leur contribution. Mais, face à cette « antisélection » l'employeur n'est pas démuni. En effet, l'employeur peut connaître la distribution des « types » de salariés (bons ou mauvais). Il sait que les prétentions salariales des candidats sont en corrélation avec leur type réel : le « salaire de réservation » d'un salarié productif, conscient de sa valeur, est plus élevé que celui d'un salarié moins productif. L'employeur, en offrant un salaire élevé, aura donc des chances de recruter des salariés productifs. Tant que l'augmentation du rendement de ces salariés est supérieure à l'augmentation du coût des salaires, l'employeur est gagnant. Le niveau de salaire optimum pour une entreprise peut donc être supérieur au niveau qui égaliserait l'offre et la demande.

Le marché est donc faussé par ce salaire de réservation que choisissent les salariés productifs, et ce dysfonctionnement provoque du chômage,



puisque l'équilibre du marché n'est pas respecté. Les responsables du chômage sont donc les salariés productifs conscients de leur valeur.

Théorie du salarié paresseux. (Modèle du tire-au-flanc, SHAPIRO et STIGLITZ).

C'est l'exemple type des nouvelles théories économiques du chômage.

Des économistes fins observateurs ont découvert que les salariés éprouvaient une « désutilité pour l'effort », c'est-à-dire qu'ils sont paresseux. Les salariés qui peuvent moduler leurs efforts seraient sots de fournir des efforts importants si, pour le même salaire, ils peuvent ne rien faire. Mais leur indolence peut être repérée par le patron qui les licenciera. Mais dans l'hypothèse d'un marché du travail sans imperfection, le plein emploi protège le salarié paresseux : il retrouverait immédiatement du travail ailleurs ! Le plein emploi est donc incompatible avec les bonnes mœurs des employés. Heureusement le chômage surgit et remet tout en ordre...

Pour maintenir une pression sur les salariés afin qu'ils soient productifs, l'employeur doit disposer d'une menace. L'une consiste à verser à ses employés un salaire supérieur à celui du marché pour que le salarié licencié sache qu'il ne retrouvera pas un travail si bien payé.

Cette solution n'est bonne que si un seul patron l'applique ; elle perd son efficacité si tous les autres l'imitent. Mais à mesure que les

Suite page 5 →

(*) **Pas de pitié pour les gueux**
Sur les théories économiques du chômage.

De Laurent Cordonnier

Chez: Raison d'Agir

Disponible chez Amazon.com (notamment)



C. E. M. - Compagnie d'Expertises Maritimes
Plaisance et Avaries.

Hervé CARRA - Expert agréé

Tel 06 90 53 30 54.

Email: hcarr@mc.com

Suite de la page 4

employeurs élèvent les salaires au-dessus du niveau d'équilibre du marché pour tenter de créer un différentiel salarial, le chômage, conséquence de ce déséquilibre, apparaît.

La raison d'être du chômage, c'est de jouer le rôle de « dispositif disciplinaire à l'adresse des salariés » (« *equilibrium unemployment as a worker discipline device* »). Le taux de chômage doit être suffisamment élevé pour qu'il soit préférable pour les travailleurs d'être productifs plutôt que de prendre le risque d'être licencié pour indolence...

Le chômage est donc une mesure qu'impose la paresse des salariés.

Théorie du salarié primesautier. (SALOP, 1979).

« De nos jours, les salariés ne sont plus attachés à leur entreprise ». On pourrait penser naïvement que la crainte des licenciements (appelés « plans sociaux ») a conduit les salariés à être méfiants envers leur entreprise. Mais les économistes néo-classiques ont démontré le contraire : c'est parce que les salariés ne sont pas attachés à leur entreprise que le chômage existe.

Malgré les attentions délicates de leurs employeurs, les salariés ingrats sont toujours tentés d'aller voir ailleurs si les conditions de travail et de salaire ne sont pas meilleures. Les salariés sont instables. Or, la rotation de la main-d'œuvre que provoque ce comportement opportuniste inflige des coûts de recrutement et de formation aux entreprises. Ces dernières ont donc intérêt à fidéliser leurs salariés pour limiter ces coûts. Une solution pour atteindre cet objectif est de proposer un salaire supérieur à celui des entreprises concurrentes. C'est rentable tant que le surcoût reste inférieur au coût des recrutements et des formations. Mais heureusement, cette augmentation générale des salaires provoque le chômage, qui vient dissuader les salariés de papillonner.

Le chômage est donc le véritable moyen de stabiliser le personnel et de le faire rentrer dans le droit chemin.

Ce que les économistes ont donc découvert, et que les employés ne veulent pas comprendre, c'est que le chômage est l'effet de l'insatiabilité des salariés qui cherchent les meilleures conditions, et le chômage est le prix à payer pour stabiliser les employés.

Théorie du salarié méchant. (Modèle *insiders-outsiders*).

On pourrait espérer que les salariés qui ont un travail renonceraient à leur paresse, leur ruse et leur instabilité pour éviter l'existence du chômage. Mais bien au contraire, ces *insiders*-employés vautés dans leurs privilèges ont tendance à s'opposer aux *outsiders*-chômeurs. Si les *outsiders* tentaient de rabattre de leurs prétentions salariales pour se faire embaucher, les *insiders*, dont on imagine mal la capacité de nuisance, pourraient se venger de deux façons : en refusant de coopérer activement avec les nouveaux arrivants, et en les harcelant pour leur gâcher leur plaisir. Ceci provoquerait une rotation de la main-d'œuvre, donc des coûts supplémentaires pour l'employeur. Puisque l'embauche d'*outsiders* risque finalement de se révéler coûteuse pour l'entreprise, et puisque le harcèlement dissuade les *outsiders* de réduire leur salaire de réservation, le chômage est une situation d'équilibre.

Le pouvoir de nuisance des salariés en place est donc responsable du chômage des laissés-pour-compte. Les pauvres employeurs sont donc intimidés par les salariés qui les rançonnent en les obligeant à les payer plus cher que l'équilibre du marché.

CONCLUSION

Le chômage n'est pas le problème, c'est la solution.

Couards, rusés, paresseux, primesautiers, méchants, les salariés paient le prix de leurs turpitudes et de leurs impérities. Mais, si les vices de la classe laborieuse si bien décrits par les économistes créent le chômage, que se passerait-il s'ils étaient remplacés par des vertus ?

Le « modèle de l'équité » de AKERLOF et YELLEN nous enseigne qu'on ne verrait aucun changement. En effet l'employeur, pour garder cette main-d'œuvre exemplaire, serait obligé de la rémunérer au-dessus du niveau d'équilibre, car les employés étalonneraient leur revendication de salaire à l'aune de ce que reçoivent des salariés plus qualifiés qu'eux. Et qui dit salaire supérieur à l'équilibre dit chômage...

Pour le salarié, la seule bonne justice consiste à juger la valeur de sa productivité personnelle à égalité avec sa productivité marginale, alors que l'employeur cherche le plus grand différentiel possible entre les deux.

Remarquons que les économistes, s'ils montrent que les salariés sont de fieffés opportunistes, ne se posent pas la question de savoir si les employeurs sont des oies blanches. Mais heureusement la théorie économique montre que, pour une entreprise, la malhonnêteté n'est pas une « stratégie optimale ». Si une entreprise est malhonnête vis-à-vis de ses employés, l'information se répandra rapidement, et les « bons salariés » ne voudront plus travailler pour elle, ou bien exigeront des salaires élevés. Une entreprise qui serait malhonnête verrait donc ses coûts salariaux augmenter, et la motivation de ses salariés diminuer. La malhonnêteté ne paie donc pas. La recherche du profit maximum et le jeu du marché s'épaulent donc pour produire des êtres moraux !

Le chômage est inévitable, telle est donc la conclusion qu'on peut tirer des théories économiques. Il trouve son origine dans les facteurs consubstantiels à la nature des salariés et à la nature de la transaction salariale. « Le chômage est de tous les temps, de tout lieu. Il est une donnée permanente, indépendante de l'histoire, de l'économie de marché ».

Le chômage est le produit de l'action rationnelle des salariés, qui cherchent sans répit à tirer parti des imperfections du marché du travail. L'assistance engendre la paresse, le poids des charges sociales est dissuasif, le SMIC est trop élevé pour des employés qui ne savent rien faire, etc. Toutes ces représentations fonctionnent comme un mythe, c'est-à-dire une production collective rationalisée par quelques grands clercs, mais dont l'imagination n'a d'autre source que la psychologie des foules.

Le grand MOLIÈRE nous apprend dans « Le Malade Imaginaire » que l'opium endort car il possède une vertu dormitive.

En réalité, les explications des économistes, comme celles de DIAFOIRUS, n'expliquent rien. Le chômage n'a pas toujours existé, et son taux varie beaucoup historiquement et géographiquement.

Concrètement, on observe en France que l'irrésistible accroissement du chômage depuis 1983 est en corrélation avec la décade du coût du travail dans la valeur produite. La part des salaires

(toutes charges sociales comprises) dans la répartition des richesses produites est passée de 68% à 60% et celle des patrons et rentiers de 32% à 40%.

Lorsque les néo-économistes expliquent qu'il faut se résigner à une perte de qualité de vie (salaires, retraites, etc.), ils s'adressent donc aux salariés, et non pas aux patrons et rentiers.

Mais la pyramide des âges en France est telle que le taux de chômage tend inexorablement à diminuer, puisque le nombre de salariés potentiels (population active) diminue alors que la demande de travail reste constante. Le risque du plein emploi se profile donc à l'horizon, accompagné d'une inflation des salaires, et donc d'une diminution des revenus des patrons et des rentiers.

Un gouvernement qui désirerait préserver les intérêts de ces derniers, ce qui impose de maintenir un taux de chômage élevé et d'éviter une augmentation du coût des salaires, disposerait de diverses solutions. Par exemple, il pourrait diminuer les aides sociales aux chômeurs, réduire les temps d'indemnisation du chômage, développer les « stages » (800 000 en 2006 en France) payés au tiers du SMIC, imposer aux chômeurs d'accepter n'importe quel travail après un certain délai, retarder l'âge de la retraite, « contractualiser » les coûts salariaux, réformer le code du travail en augmentant le temps hebdomadaire de travail ou en créant un CNE, réduire le coût des heures supplémentaires en les défiscalisant pour en augmenter le nombre, organiser une immigration choisie pour éviter le plein emploi dans certains secteurs d'activité professionnelle (le bâtiment et la restauration entre autres), institutionnaliser le travail en temps partiel en créant le RSA (lire l'économiste Thomas PIKETTY).

Mais les économistes ne sont même pas sûrs que ces mesures seraient suffisantes à maintenir le taux de chômage assez élevé pour empêcher une augmentation des salaires !

Michel CHASLES



Ouvert non-stop de 7h00 à 17h00

Traductions assermentées

- * Français
- * Anglais
- * Espagnol
- * Néerlandais

Gestion d'entreprises Pme-Pmi

- * Statuts, immatriculation, domiciliation
- * Contrats
- * Business plan...
- * Assistance administrative
- * Recherche de financement

Ecrivain public

- * Courrier, Fax, Email
- * Montage de dossier
- * Remplissage de formulaires
- * Démarches administratives....

Et bien d'autres services. N'hésitez pas à nous contacter !

16 RUE VICTOR MAURASSE - MARIGOT
TÉL.: 05 90 52 09 10 - FAX: 05 90 52 85 93
E-mail: info@e-center-sxm.com
www.e-center-center-sxm.com



VENTE de timbres fiscaux

Brèves:

Regroupement des administrations.

Lundi, le Préfet Dominique Lacroix, en présence de la presse, de personnalités du monde politique, ainsi que des membres de diverses administrations, inaugurerait les nouveaux locaux de plusieurs des services de la Préfecture. Lors du



changement de statut, l'Etat s'était engagé à restructurer ses services et les rendre plus accessibles. Jusqu'alors un peu dispersés à divers endroits de la commune, plusieurs services ont été regroupés sur un même site, celui de la DDE, à côté du Grand Saint Martin. Précédemment, la DDE occupait une partie des bâtiments tandis que d'autres étaient dédiés au logement. Reconvertis et réaménagés, ils accueillent dorénavant l'inspection du travail et la DSDS. Le service des Affaires Maritimes aujourd'hui rapproché des deux marinas, sera dans le futur inclus dans la nouvelle structure.

Cette proximité rend plus aisées les passerelles entre services, mais aussi de réaliser quelques économies d'échelles. Le projet de la Préfecture s'articulait autour de trois phases : un volet juridique pratiquement clôturé (on attend les décrets qui sont en consultation actuellement), un volet financier avec la mutualisation des budgets et enfin le regroupement proprement dit de 116 fonctionnaires sur un même site. Ce dernier volet sera tout à fait rempli lorsque le nouveau bâtiment envisagé par la Préfecture sera construit sur les terrains dont l'Etat dispose, de l'actuelle DDE jusqu'au skate park, y compris un squatter dont le cas trouverait son règlement prochainement. Pour un budget global d'environ 15 M€, le bâtiment regroupera d'ici trois ans les

fonctionnaires de la plupart des administrations de l'Etat.

Déjà à ce stade ce qu'il est important de souligner, c'est que les diverses administrations conserveront leurs relations avec l'administration parente, même si au niveau budgétaire, du moins en ce qui concerne le fonctionnement, elles émargeront au budget commun de la Préfecture. Au travers de cette opération, il y avait une volonté de cohérence de l'Etat que l'on doit principalement au Préfet qui néanmoins remercie les intervenants d'origine qui ont supporté le projet, comme Yanick Beaud.



Elections européennes. Les résultats à sxm.

On ne peut vraiment pas dire que les élections européennes ont mobilisé beaucoup de monde à Saint Martin. Si l'on peut regretter l'attitude de la population qui ne s'est pas sentie très concernée, il faut aussi souligner le manque évidemment de campagne de la part des partis politiques. Si l'évidence européenne s'impose à nous par son intervention à de multiples étages de notre vie, à l'inverse nous ne nous sommes pas mobilisés pour contribuer à une institution qui nous apporte tant. D'une certaine manière, et même si l'Europe n'est pas très rancunière (elle n'a pas vraiment les outils comptables de ce genre de pratique, mais on peut toujours tomber sur un parlementaire qui a de la mémoire.....) on peut craindre un désintérêt, le cas échéant, pour la prise en compte de nos particularités alors même que nous n'aurons pas su nous positionner en faveur de l'institution.

L'abstention a en effet battu ici des records puisque nous avons voté à seulement 11,07% contre 43,4 au niveau national, on est vraiment loin du compte. En terme d'électeurs, cela veut dire que sur 15.532 inscrits, seuls 1.720 se sont déplacés dont seulement 1.634 ont réellement été pris en compte. A qui la faute ? Sans doute à la base aux partis politiques dont les représentations locales ne se sont pas mobilisées. C'est vrai aussi que nous sommes une goutte

d'eau par comparaison à des grands DOM comme la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, alors à quoi bon ? Au-delà des discours très volontaristes de certains de nos élus, dans la pratique, la campagne s'est résumée à très peu de choses. Même les affiches n'ont pu éclairer l'électeur, puisqu'il n'y en eut que deux de collées.

L'analyse des résultats sur Saint Martin montre un véritable raz-de-marée en faveur de Harry Durimel, qu'il ne faut certainement pas confondre avec un élan vers les positions d'Europe Ecologie dont il était tête de liste. C'est avant tout sa personnalité « locale » qui a attiré 57,71% des électeurs. Cela n'a malheureusement pas été suffisant pour lui procurer le siège convoité.

L'UMP a récolté 23,22% des voix tandis que le parti socialiste arrive à 7,16%. On trouve ensuite le MoDem à 5,08% puis Libertas (le parti de Philippe de Villiers associé à Chasse Pêche Nature) à 3,49%. Les communistes de l'Alliance des Outre-mer font seulement 1,71% et Europe Démocratie Esperanto clôture le ban avec 1,53%. Toutes les autres listes ont inscrit un joli zéro à leur score.

Globalement cependant, sur l'Outre-mer, c'est le PS qui remporte le plus de voix et a un élu (Patrice Tirolen de Guadeloupe), suivi de l'UMP (Maurice Ponga de Nouvelle Calédonie) et enfin le parti communiste de l'Alliance de l'Outre-mer (Elie Hoarau de la Réunion), avec donc un élu par océan. L'Outre-mer reste donc à gauche.

Chez nous, le phénomène Harry Durimel est sans doute à prendre en compte, comme au niveau national où la progression de Europe Ecologie est



considérable. Mais si cela marque peut-être un intérêt des électeurs vers l'environnement, il ne faut pas oublier que l'UMP sous la férule de Nicolas Sarkozy s'est intéressé dès le début de son mandat à cet aspect, notamment avec le Grenelle de l'Environnement. Le chef de l'Etat, comme d'ailleurs ses lieutenants, ne s'est pas privé de rappeler que, loin de l'effet d'opportunité, son gouvernement n'avait pas attendu ces élections pour se préoccuper des questions environnementales. Nul doute que les gagnants de cette élection sans enjeux nationaux, nous disait-on, vont être maintenant courtisés. C'est moins vrai chez nous qui échapperons aux régionales, mais nul doute qu'il faudra envisager des rapprochements lors de nos futures élections territoriales. **YK**



Photo, Sabrina Hernandez, Fax Info.

Bill Fish Tournament

Du 9 au 14 juin se déroule le concours de pêche au gros de Saint Martin, le Bill Fish Tournament. Ce douzième tournoi n'a pas été facile à mettre en place étant donné le contexte économique. Certains des sponsors habituels se sont désistés, parfois en dernière minute, ce qui a singulièrement compliqué la tâche de l'organisation. A la barre de celle-ci, François Anton dont la passion pour la pêche au gros n'a d'égale que la volonté d'organiser année après année un bel événement. Depuis déjà deux ans, c'est Calypso Event avec Chantal qui le relaye au niveau de l'organisation. Au-delà d'un événement que l'on peut aimer ou non, il faut souligner l'importance que revêt ce genre d'initiative pour la notoriété de l'île. L'office de Tourisme ne s'y

est pas trompé puisqu'il est partenaire du tournoi. Malheureusement, les incertitudes liées au contexte économique qui ont fait plusieurs fois craindre l'annulation de la compétition, n'a pas été favorable pour fiabiliser l'invitation de journalistes qui autrement relayent dans le monde entier le Bill Fish. Ce n'est sans doute que partie remise, mais pas pour François Anton qui avoue que c'est son dernier. Bien sûr, il participera sans doute aux suivants sur son bateau Follow Me, mais place aux jeunes pour organiser ce qui est quand même très lourd. Cette année, à part le requin mako ci-contre, le premier jour, les poissons ne mordent pas beaucoup. Quelques releases, qui permettent cependant d'enregistrer quelques points. Espérons pour le dernier jour, samedi.■

Communiqués:



CODE GENERAL DES IMPOTS DE SAINT-MARTIN

Réunion du Conseil Territorial du 4 juin 2009

Le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau CODE GENERAL DES IMPOTS DE LA COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN rassemblant toutes les règles d'assiette et de calcul de l'IMPOT SUR LE REVENU, de l'IMPOT SUR LES SOCIETES et des autres anciens impôts directs d'Etat transférés à la collectivité.

La codification de ces règles s'est accompagnée de l'introduction de dispositions nouvelles, notamment :

- la prolongation jusqu'au 31 décembre 2013 de la période d'application du régime d'aide fiscale à l'investissement des particuliers, qui permet aux résidents de Saint-Martin de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre de l'acquisition ou de la construction d'un logement neuf destiné à l'habitation principale ;
- l'institution d'une réduction d'impôt au titre des intérêts de prêts consentis par un établissement bancaire pour l'acquisition ou la construction d'un logement ancien destiné à l'habitation principale ;
- l'institution d'un crédit d'impôt extérieur grâce auquel le contribuable résident de Saint-Martin disposant de revenus trouvant leur source en France (métropole ou DOM), à St Maarten, aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat ou territoire extérieur, échappera à la double imposition en pouvant déduire de l'impôt dû à la collectivité de Saint-Martin au titre de l'ensemble de ses revenus, l'impôt payé à l'Etat ou au territoire d'où proviennent ses revenus extérieurs.

.....

CONSECRATION PAR LA COMMISSION EUROPEENNE DE L'AUTONOMIE FISCALE DE LA COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Par une décision du 3 juin 2009, et au terme d'un examen minutieux de la situation nouvelle de la collectivité de Saint-Martin, la COMMISSION EUROPEENNE a décidé que :

« Les conditions dans lesquelles le conseil territorial de la collectivité de Saint-Martin a fixé les taux d'imposition applicables dans la collectivité apparaissent répondre très exactement à celles auxquelles la Cour de Justice des Communautés Européennes subordonne la reconnaissance d'une qualité de mesures de

portée générale, dépourvues d'un caractère de sélectivité, y compris régionale, aux règles fiscales adoptées par une collectivité infra étatique. »

Il résulte de cette décision, en particulier, que des mesures telles que la fixation du taux de l'impôt sur les sociétés à 22%, au lieu de 33% dans le cas de l'impôt sur les sociétés de l'Etat, ou autres mesures fiscales générales adoptées ou à venir, ne constituent pas des « aides d'Etat » au sens du Traité sur la Communauté européenne et peuvent être en conséquence librement décidées par le Conseil territorial de la collectivité.

La pleine reconnaissance, par la COMMISSION EUROPEENNE, de l'autonomie fiscale de la collectivité de SAINT-MARTIN est une importante innovation, car la COMMISSION entendait précédemment subordonner à son contrôle les mesures fiscales adoptées par des collectivités territoriales disposant d'une compétence fiscale propre, tout en appartenant au territoire de la Communauté européenne (Gibraltar, les Açores, etc.).

Dans sa décision, la Commission précise en outre que la transformation de SAINT-MARTIN en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, détachée du département d'outre-mer de la Guadeloupe, « n'a pas affecté le statut de Saint-Martin par rapport à l'article 299, paragraphe 2, du traité CE ».

Il en résulte que la collectivité de Saint-Martin demeure assujettie au droit communautaire, mais dans les conditions prévues pour les régions ultrapériphériques de l'Union (RUP), c'est-à-dire avec la possibilité de bénéficier de dérogations ou adaptations aux règles communes du traité.

.....

Exercice de crash aérien.

Le préfet délégué informe la population que mercredi prochain, 17 juin, en tout début d'après-midi, aura lieu un exercice de sécurité civile à Saint-Martin. Le scénario prévu est celui du crash d'un avion en mer, devant la plage, lors de son approche de la piste de Grand Case.

De par son ampleur, cet exercice devrait mobiliser durant quelques heures, dans le village de Grand Case, un certain nombre de véhicules de secours et d'intervention, dans des conditions opérationnelles réelles. Les riverains et passants ne devront par conséquent pas s'inquiéter outre mesure de cette activité inhabituelle, qui ne relève que de l'exercice et de l'entraînement.

Scoobicat, catamaran de 11m a été construit à Saint Martin sur une idée (et réalisation) de Dennis Berridge, plans de Yves Kinard, pour Marine Time où il est en exploitation pour des sorties à la journée.

Plus de renseignements:
marinetime@wanadoo.fr
Tél: 0590 52 02 53



Conseil Economique, Social et Environnemental.



Lors du Conseil des ministres du 3 juin 2009, le Premier ministre a présenté un projet de loi organique prorogeant le

mandat des membres du Conseil économique, social et environnemental.

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a transformé le Conseil économique et social en Conseil économique, social et environnemental en élargissant ses attributions aux questions environnementales. La composition du Conseil doit être modifiée pour être adaptée au nouveau rôle de l'institution.

Le mandat des actuels membres du Conseil économique, social et environnemental s'achève en septembre 2009. Aussi, afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental, le projet de loi organique proroge le mandat des membres du Conseil, pour la durée strictement nécessaire à l'adoption de la loi organique modifiant la composition du Conseil et aux opérations de renouvellement consécutives à sa publication. Il prévoit, en tout état de cause, que cette prorogation ne pourra excéder la date du 30 septembre 2010.

Note de la Rédaction:

Laurent Fuentes, notre représentant, reste donc en poste. Nous l'annonçons dans notre numéro 12 du 22 mai: l'ambiguïté de la démarche gouvernementale obligeait le Préfet à consulter les organisations représentatives tandis que la décision n'était pas encore prise concernant une éventuelle prorogation de l'assemblée. C'est maintenant chose faite.

Vous envoyez ce magazine à vos amis et nous vous en remercions. Pensez à nous mettre en copie, pour, si vos amis sont d'accord, les inclure dans notre fichier. Celui-ci est strictement confidentiel et exclusif.

INTERNATIONAL SECRETARIAT ASSIST PLUS

SERVICES OFFERTS AUX SOCIETES ET AUX PARTICULIERS

- * Assistant Administratif
- * Photocopies
- * Traductions
- * Travaux de secrétariat à la carte
- * Paiement de factures à compteur
- * Relance Clients
- * Coursière Administrative
- * Télémarcheting
- * Secrétariat Juridique
- * Rendez-vous à l'ambassade US
- * Mailing service
- * Domiciliation assistée
- * Représentation Commerciale
- * Récupération et dépôt de chèques
- * Rédaction du Courrier
- * Publipostage
- * Récupération et dépôt de courrier
- * Encaissement des Loyers
- * Envoi et réception de Fax

Tel: 0690 56 83 41 / 0590 27 15 50
Email: vip.assistant@yahoo.fr



Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Journée Régionale du 15 Juin 2009

Deuxième puissance maritime du monde par l'étendue de ses façades littorales, la France doit se donner une politique maritime à la hauteur des enjeux et des espaces qu'elle détient. Il est également de sa responsabilité de porter au niveau mondial un message déterminé en faveur de la préservation de ce milieu fragilisé, proche parfois de la rupture d'équilibres essentiels pour l'avenir de la planète et de l'humanité.

Le Ministre d'État, Jean-Louis BORLOO, a décidé de mettre la mer au cœur de l'action du Gouvernement. En annonçant le 27 février 2009, l'organisation d'un « Grenelle de la mer », il a souhaité mettre en œuvre un processus qui a fait ses preuves et qui est de nature à engager la France plus avant dans une politique maritime ambitieuse grâce à une concertation des forces vives du pays et une consultation sans précédent sur le sujet.

Le dispositif s'articule autour de deux grandes phases :

- une phase de concertation entre les acteurs des 5 collèges (Etat, élus, employeurs, salariés, ONG), au sein de 4 groupes de travail. Cette phase actuellement en cours doit s'achever.
- Une phase de consultation des Français qui comportera, d'une part, une consultation par internet, d'autre part, des réunions organisées à l'échelon régional dans toutes les régions littorales métropolitaines, en Corse, dans les quatre départements d'outre-mer ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon.

Au sein de cette deuxième phase de consultation, les Collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, ont été intégrées à la journée régionale du « Grenelle de la mer » de Guadeloupe.

Toutefois et afin de permettre aux deux collectivités de pouvoir s'exprimer et donc de permettre un échange au plus proche de la population et de ces préoccupations, le choix a été fait d'organiser une journée « Grenelle de la mer » spécifique à ces deux territoires. Cette journée se déroulera donc le **15 juin 2009 à la Maison des Entreprises – Marigot à Saint-Martin.**

Cet espace de consultation et de débat est offert aux deux collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ainsi qu'à **tous leurs habitants**, afin de leur permettre de participer à ce processus de consultation nationale et de faire connaître leur positionnement au sein de ce Grenelle de la Mer, en vue du débat régional qui se tiendra le 19 Juin 2009 en Guadeloupe.

C'est à partir de ces deux phases, tout d'abord, de concertation nationale au sein des 4 ateliers de réflexion et, ensuite, de consultation régionale, que seront définies dans le courant du mois de Juillet 2009 une série d'engagements à moyen et long termes précis, quantifiés et partagés qui devront répondre à deux impératifs : l'efficacité, afin de définir à terme une stratégie nationale de la mer et du littoral qui s'inscrive clairement dans une perspective de développement durable, la lisibilité, dans un souci de compréhension partagé et approprié par l'ensemble des français.

Programme:

9 h 30 – Accueil des participants

9 h 45 – Début de la Conférence-Débat
Introduction
par Monsieur le Préfet Délégué

10 h 00 –
Présentation du Grenelle de la Mer
Présentation par Mr DEVIERS, Directeur de la DIREN Guadeloupe

et Mr BLUA,
Administrateur de la DRAM
Guadeloupe
« Le Grenelle de la Mer »
Les objectifs des réunions
régionales
Les 4 ateliers nationaux

11 h 00 – Le Grenelle de la Mer à Saint-Martin
Débats et Échanges sur les thématiques des ateliers nationaux
11 h 10 – « Aménagement de la Baie de Marigot »

Présentation par la Collectivité de Saint-Martin
11 h 30 – « Biodiversité et Développement Durable »

Présentation par la Réserve Naturelle de Saint-Martin
11 h 50 – « Nautisme et Métiers de la Mer »

Présentation par l'Association METIMER de Saint-Martin

12 h 10 – « Gouvernance de la mer sur Saint-Martin »

Présentation par la DRAM Guadeloupe

12 h 30 – Fin des débats - Conclusion

13 h 00 – Buffet de clôture

Reprographie de plans
d'après originaux
ou fichiers informatiques (PDF, DWG, DWF)
du A4 au A0 et même plus...
(largeur 90 cm)
80 gr blanc mat ou calque.

Tirage couleur Grand Format
Copie Service
Cartes de Visite
Flyers
Brochures
Affiches
Tickets
Carnets ...

RAPIDO PRINT
Copy Service & Imprimerie

Howell Center
Marigot - Saint Martin
Contact : Sylvie
Tél. : 05 90 87 75 17
Fax : 05 90 87 98 00
PAO : crealizes@domaccess.com
PLANS : rapidoprint@mac.com

LE PETIT ÉCONOMISTE

JOURNAL ÉCONOMIQUE EN POITOU-CHARENTES



Sur www.lepetiteconomiste.com
en partenariat avec SXM
renforcez votre visibilité en Métropole
pour seulement 20 € / mois (durée libre)

Le Petit économiste, média économique en Poitou-Charentes, vous propose, grâce à un partenariat avec SXM Economique, d'apparaître sur www.lepetiteconomiste.com en rubrique internationale et ainsi de renforcer votre visibilité en métropole.

Contact :
contact@lepetiteconomiste.com

